



N° DEL23_118

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2023

Le jeudi 14 décembre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27

VOTANTS : 34

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Nassira BENOuari donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jean-Claude BENHAÏM, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI donne procuration à Cyril JOLY, Sébastien CÉLERIN donne procuration à Monique LAMOUREUX

Absents :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Bastien REDDING

Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'association Syncom

L'association Syncom a été créée en 1993 par les syndicats intercommunaux d'Ile-de-France : le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC). Elle regroupe également Enedis, GRDF et le VEDIF qui siègent au conseil d'administration.

L'association Syncom propose à ses adhérents, un service d'aide à la gestion des voies publiques et réseaux. Trois plateformes sont à disposition des membres de Syncom :

- une base de données permettant la visualisation des chantiers passés, en cours ou à venir ;
- un portail cartographique permettant la mutualisation des prélèvements amiante dans

- les enrobés, ainsi que la création de données "métiers" propres à chaque organisation ;
- un portail de management des données des plans topographiques de corps de rue (PCRS).

Suite à la démission de Marcel SAINT-AUBIN, il est proposé de désigner Hafid IABASSEN comme représentant de la ville au sein de cette instance, et Casimir PIERROT suppléant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'avoir un représentant au sein du Syncom

Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Hafid IABASSEN comme représentant de la Ville au sein de l'association Syncom, et Casimir PIERROT suppléant.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

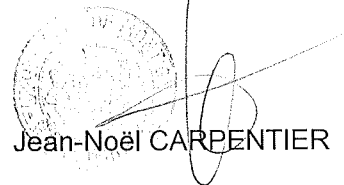
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Le Maire,



Jean-Noël CARPENTIER

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 18/11/2023